

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

~~PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~

~~PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES~~

~~CABINET MILITAIRE~~

~~CHANCELLERIE~~

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

78/354
DECRET N° 78/354 DU 10 MAI 1978

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;
- VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur HUBER, Président Directeur Général d'Impréco - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 10 MAI 1978

Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-